

## **ARRÊTÉ N° 2024-045-CO-AI**

**Objet : Arrêté portant désignation des correcteurs des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> voie de technicien territorial pour la Région des Pays de la Loire – Session 2024**

### **LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU** le Code du Sport, livre II, titre II, modifié, disposant en son article L221-3 que les sportifs, arbitres et juges de haut niveau peuvent se présenter aux concours d'accès aux emplois de l'État, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ainsi que de toute société nationale ou d'économie mixte, sans remplir les conditions de diplôme exigées des candidats ;
- VU** la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté ;
- VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019, modifiée, de transformation de la fonction publique ;
- VU** le décret n°81-317 du 7 avril 1981, modifié, fixant les conditions dans lesquelles certains pères et mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;
- VU** le décret n°86-442 du 14 mars 1986, modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires ;
- VU** le décret n°94-163 du 16 février 1994, modifié, ouvrant aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que le France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,
- VU** le décret n° 2002-872 du 3 mai 2002 relatif au troisième concours de recrutement pour certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n°2007-196 du 13 février 2007, modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- VU** le décret n° 202008-515 du 29 mai 2008, modifié, relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
- VU** le décret n°2010-311 du 22 mars 2010, modifié, relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,
- VU** le décret n°2010-329 du 22 mars 2010, modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

- VU** le décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010, modifié, fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux ;
- VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013, modifié, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 19 juin 2007, modifié, fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale ;
- VU** l'arrêté du 27 juin 2023 portant ouverture des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours de technicien territorial pour la région Pays-de-la-Loire - session 2024 ;
- VU** l'arrêté du 19 mars 2024 portant règlement des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours de technicien territorial pour la région Pays-de-la-Loire - session 2024 ;
- VU** l'arrêté du 27 mars 2024 portant établissement de la liste des candidats autorisés à concourir à l'épreuve écrite des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> voie de technicien territorial – session 2024 ;
- VU** l'arrêté du 4 avril 2024 portant établissement de la liste des intervenants aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale organisés par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique ;
- VU** l'arrêté du 4 avril 2024 portant désignation des membres du jury des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> voie de technicien territorial pour la Région des Pays de la Loire – session 2024 ;
- VU** la charte régionale signée entre Centres de Gestion des Pays de la Loire relative aux modalités d'exercice des missions communes ;

**CONSIDÉRANT** le nombre des inscrits.A

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>ER</sup>

Les personnes dont les noms suivent sont désignées en qualité de correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> voie de technicien territorial, session 2024 :

▪ ALLAIN Gérard	Ingénieur en chef - retraité
▪ BAUDRY Yann	Directeur Général des Services, La Haye Fouassière (44)
▪ BORDERIEUX Samuel	Service nettoyage, Nantes Métropole (44)
▪ CAILLAUD Pascal	Enseignant technique "espaces verts", MFR de Pré en Pail (53)
▪ CAILLIBOT Brice	Responsable unité d'études, Nantes Métropole (44)
▪ CARROT Émilie	Responsable de la brigade verte, Nantes Métropole (44)
▪ CHAUVIÈRE Gaëtan	Chargé projet patrimoine - direction des déchets, Nantes Métropole (44)
▪ CHEDORGE Hélène	Directrice de la culture, Département du Calvados (14)

▪ ORSEAU Anthony	Formateur - consultant santé sécurité au travail, La Roche sur Yon (85)
▪ PERROCHAUD Olivier	Responsable du service environnement, Communauté de Communes Sud Retz Atlantique (44)
▪ PETITEAU Franck	Responsable service pédagogique "Interventions techniques / Environnement / Aménagement / Urbanisme, CNFPT (49)
▪ POIRSON Patrice	Préventeur, Département de la Mayenne (53)
▪ PONGÉRARD Mathilde	Directrice de l'aménagement du territoire, Déols (36)
▪ PROVOTS Cédric	Chef du Groupement des Systèmes d'Information et de Communication, SDIS 61
▪ RAIMONDEAU Éric	Ingénieur principal - retraité
▪ RINCE-VASLIN Céline	Responsable du service des collections, Musée d'arts de Nantes, Nantes Métropole (44)
▪ ROUVIÈRE Nathalie	Chargée de mission transition écologique et accessibilité handicapé, Mairie de Vigneux de Bretagne
▪ SALVO Éric	Chargé d'applications, Nantes Métropole (44)
▪ SEIGNER Hélène	Directrice des Services Techniques, Guérande (44)
▪ SIDOT Julien	Chargé d'exploitation déploiement infrastructures recharge véhicules électriques, Territoire d'énergie de Loire-Atlantique (44)
▪ SIMON Jean-Paul	Ingénieur - retraité
▪ SODOYER Alain	Chef du service Patrimoine Bâti - retraité
▪ TARDIVEL-LE STRAT Mélanie	Conseillère de prévention, chargée de mission accessibilité, Communauté de communes Erdre et Gesvres (44)
▪ VABRE François	Chargé d'opérations, Département de Loire-Atlantique (44)
▪ VIAUD Swanie	Responsable du service environnement plage, Saint Gilles Croix de Vie (85)

## ARTICLE 2

Le présent arrêté sera adressé au représentant de l'État et publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique ([www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr)).

À Nantes, le 10 avril 2024



Le Président  
Philip SQUELARD

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le présent arrêté est mis en ligne sur le site du Centre de gestion [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr) le

pour une durée minimale de deux mois.

▪ CHEVALIER Marc	Responsable du service espaces verts et environnement, Saint Jean de Monts (85)
▪ COCHELIN Xavier	Gestionnaire des parcs communautaires, Angers Loire Métropole (49)
▪ COLOMBEIX Teddy	Conseiller formation, CNFPT
▪ COURONNÉ Marie-Angèle	Ingénieure principale - retraitée
▪ DEVOS Sébastien	Directeur Général des Services, Communauté de Communes du Pays de Mortagne (85)
▪ DIXNEUF Nadia	Inspectrice salubrité, Nantes Métropole (44)
▪ DOMANIECKI Xavier	Directeur des routes et de l'aménagement, Département du Morbihan (56)
▪ DOS SANTOS Antonio	Responsable technique et régie, Les Sables d'Olonne (85)
▪ DUPIN Christophe	Conseiller restauration, Département de Vendée (85)
▪ DURAMÉ Philippe	Directeur du service patrimoine, agglomération Seine et Eure (27)
▪ FENARD Youenn	Directeur, animateur de bassin versant, Syndicat Mixte EDENN (44)
▪ GENDRON Maël	Chargé de mission politique de la ville et renouvellement urbain, Nantes Métropole (44)
▪ GUILLAUMIN Guylaine	Responsable qualité et modernisation, Rouen (76)
▪ GUÉRANGER Patrice	Ingénieur - retraité
▪ HUBERT Sébastien	Ingénieur principal - en disponibilité
▪ JANICKI Mathieu	Chef de projet Système d'Information et observatoire mobilités, Agence Régionale de Santé (44)
▪ KERPHERIQUE Florence	Directrice Générale des Services Techniques, Derval (44)
▪ LADIRAY Jean-François	Responsable service voirie, Ploërmel (56)
▪ LANGLOIS Pascal	Chargé d'opération de l'aménagement et la maîtrise d'ouvrage, Le Havre (76)
▪ LE BERRE François	Directeur du service coordination technique des événements, Cahors (46)
▪ LE BORGNI-LOVERA Virginie	Responsable du service commande publique, Cap Atlantique (44)
▪ LEMAN Pascal	Chef de projets d'espaces publics, Pôle Loire Chézine, Nantes Métropole (44)
▪ LIGAVAN Cyrille	Responsable du domaine public, Saint-Berthevin (53)
▪ LINTANF Mémona	Responsable du service Gestion du patrimoine, Vannes Agglomération (56)
▪ MACÉ Magali	Responsable de service - espace famille et accueil - Direction Enfance Éducation, Mairie de Saint-Nazaire
▪ MAILLARD Alain	Directeur Général Adjoint Urbanisme - retraité
▪ MARCHANDEAU Jean-Michel	Ingénieur principal, représentant CNFPT - retraité
▪ MARTEL Nadège	Instructrice technique des ADS et alignement, Nantes Métropole (44)
▪ MERINE Dimitri	Coordonnateur jardins familiaux et partagés, Tours (37)
▪ MOREAU Rodolphe	Chef du service déchetterie / réemploi, Nantes Métropole (44)